



PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STEENE

SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2023

L'an deux vingt - trois, le 16 mars à dix- huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DAVROUX, Président du CCAS, et après convocation régulièrement faite à domicile.

Étaient présents : M. Alain DAVROUX, Mme Nathalie DECLERCK, Mme Patricia DOUAY, M Edith DEWAELE, Mme Estelle ACHTE, Mme Emeline OBERT, M Pierre DEVULDER, Mme Eliane SENGULEN, M Jean-François REBIER, M Pierre DELBAERE

Procuration : Mme Claudie JOUVENOT a donné pouvoir à Mme Nathalie DECLERCK, M Mickaël MERLEN à M Alain DAVROUX et Mme Anne-Sophie VANDEWYNCKELE à Mme Estelle ACHTE..

Absent : M Tanguy HERREMAN et Mme Marie-Andrée MAHIEUX.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00

Monsieur Pierre DELBAERE est désigné secrétaire de séance.

Le président demande si le procès-verbal du 7 octobre 2022 suscite des observations.

- M. Jean-François REBIER fait remarquer qu'il manque un nom de famille, celui-ci est modifié par M le Président. Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.
- M. Jean-François REBIER pose la question du rapport entre les tarifs des jardins ouvriers et la taxe foncière ? Est-ce assujettis à la taxe foncière ?
Mme Patricia DOUAY apporte que le terrain n'appartient pas au CCAS, donc n'est pas assujettis à la taxe foncière.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour.

M le Président souhaite la bienvenue à Mme Edith DEWAELE qui remplace Mme Amélie DENOYELLE suite à sa démission.

Approbation de la Délibération N°2023-001 sur le compte de gestion 2022 :

Aucune question est posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité.

Approbation de la Délibération N°2023-002 sur le compte administratif 2022 :

Aucune question est posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité.

Approbation de la Délibération N°2023-003 sur le budget primitif 2023 :

Aucune question est posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité.

Approbation de la Délibération N°2023-004 sur l'autorisation à Monsieur le Président à accepter des dons par chèque au bénéfice du CCAS :

Aucune question est posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité.

Approbation de la Délibération N°2023-005 sur la commission permanente – remplacement d'un membre démissionnaire :

Aucune question est posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité.

Fin de l'ordre du jour.

Sujet Divers :

- M Alain DAVROUX propose pour les colis de Noël une inscription pour les recevoir, car 5 colis n'ont pas été réclamés.

Plusieurs propositions sont débattues :

- Proposition d'un repas tous les 2 ans + 1 après-midi tous les ans avec une petite animation.
- Proposition de faire un repas tous les ans avec une participation pour le repas.
- Proposition aux aînés de choisir entre soit le colis ou le repas ou le colis + repas (avec une participation supplémentaire).

Après un long débat, les membres du conseil se sont arrêtés sur la Proposition N°3. Des maquettes pour le bon d'inscription seront présentées pour être envoyées début avril aux personnes concernées.

Il est convenu que le repas des aînés aura lieu le 30 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clos la séance à 19H07.

Les administrateurs apposent leurs signatures ci – dessous pour approuver la sincérité des points abordés lors de la séance :

A DAVROUX	N. DECLERCK	P. DOUAY	T. HERREMAN
E. ACHE	E. OBERT	J-F REBIER	P. DEVULDER
C. JOUVENOT	M. MERLEN	A-S VANDEWYNCKELE	P. DELBAERE
A. DENOYELLE	E. SENGULEN	M-A MAHIEUX	